Cinquante-sixième année. - N ° 136 A Jeudi 14 et vendredi 15 juillet 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1108

66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20220130. *Date de parution :* 6 juillet 2022.
Annonce numéro : 1487. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

RCS non inscrit.
COMMUNE D'AMELIE LES BAINS.
Forme : Collectivité territoriale ou établissement public local.
Nom commercial : CAFE DES SPORTS.
Capital : 00.00 EUR.
Adresse : 5, Rue Thermes, 66110 Amélie-les-Bains-Palalda.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 80000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Débit de boissons, Snack, Restauration rapide..
Adresse : 26, Avenue Général de Gaulle, 66110 Amélie-les-Bains-Palalda.
Précédent propriétaire : 484 976 592 RCS Perpignan. **I M A A.**
Date de commencement d'activité : 1er janvier 2022.
Publication légale : La Croix du Midi *du* 17 juin 2022.
Oppositions : Etude GARRIGUE DENAMIEL 22 Avenue Alzine Rodone 66150 ARLES SUR TECH.
Commentaires : Acte Authentique en date du 18/03/2022. Adresse de l'ancien propriétaire : 26 Rue du Général de Gaulle 66110 AMELIE-LES-BAINS-PALALDA. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..